

B.T.S. OPTICIEN LUNETIER SESSION 2020
Activités en milieu professionnel
(coef : 2 durée : 15 min + 15min)

à communiquer aux examinateurs et aux candidats

Déroulement de l'épreuve :

Pendant les quinze premières minutes de l'épreuve, le candidat présente les activités réalisées, les problèmes rencontrés et les démarches adoptées.

Dans cette première phase la commission d'interrogation n'intervient pas.

A partir du rapport écrit (dont le jury a pris connaissance préalablement à l'entretien) et de la prestation orale du candidat, pendant les quinze minutes suivantes le dialogue devra s'instaurer entre la commission d'interrogation et le candidat afin d'amener ce dernier à préciser certains points évoqués dans le rapport, permettant à la commission d'interrogation :

- d'apprécier les capacités du candidat à saisir les données constitutives de l'entreprise, à comprendre son fonctionnement sur les plans de la technique, de l'organisation, de la gestion et de la relation avec les clients et les fournisseurs ;
- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente à des questions posées relatives aux activités et observations conduites pendant le stage.

L'évaluation porte sur le travail effectué au niveau de la rédaction du rapport et sur la prestation accomplie devant la commission qui apprécie en particulier les capacités du candidat à :

- dégager, ordonner et mettre en valeur les points essentiels des activités conduites pendant l'exercice professionnel ;
- maîtriser les techniques de communication orale devant un auditoire ;
- utiliser le vocabulaire technique adapté ;
- utiliser la langue française avec clarté et rigueur.

Les documents de bilan de stage joints au rapport du candidat permettent à la commission d'interrogation de percevoir les conditions de déroulement du stage et de connaître les activités confiées au stagiaire durant la période passée en entreprise. Ces documents ont donc pour objectif d'informer le jury sur le contenu du stage.

L'évaluation du candidat ne doit porter que sur la qualité de ses prestations (orales, écrites, techniques et professionnelles) au cours de l'épreuve et la phase de dialogue ne doit pas être une interrogation portant sur des domaines déjà évalués directement ou indirectement (questionnement de technologie sans rapport avec le cadre du stage par exemple) dans les autres épreuves de l'examen.

L'examineur ne cherchera pas à évaluer les tâches effectuées par l'étudiant, mais sa capacité à présenter un ou des problèmes professionnels rencontrés et la manière dont l'entreprise d'accueil y fait face, et enfin de tenter d'y apporter une réponse plus personnelle.

B.T.S. OPTICIEN LUNETIER SESSION 2020
Activités en milieu professionnel
(coef : 2 durée : 15 min + 15min)

à communiquer aux examinateurs ET aux candidats

Barème de notation:

EXPRESSION ECRITE (5 points)

EXPRESSION ORALE (5 points)

EXPRESSION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (10 points)

Les examinateurs vérifieront la cohérence de l'appréciation par niveau et de l'appréciation chiffrée qui en découle.

Barème de notation :

4 = Le candidat est capable de présenter de manière claire et précise la période de stage, à partir d'un document écrit conforme aux exigences de l'épreuve. Il répond avec assurance aux questions posées (15 à 20/20).

3 = Le candidat montre des compétences certaines mais l'expression orale ou écrite présente des insuffisances. Ses réponses manquent de clarté (10 à 15/20).

2 = Le candidat présente des insuffisances à l'expression orale et écrite. Ses réponses manquent d'assurance (5 à 10/20).

1 = Le candidat montre des lacunes importantes dans le déroulement de l'épreuve. Il ne peut commenter avec clarté et précision l'ensemble de la période de formation en entreprise (0 à 5/20).

B.T.S. OPTICIEN LUNETIER SESSION 2020 CCF
Réalisation technique
(coef : 2 durée : 30 min.)

A communiquer aux Candidats ET aux Examineurs

Déroulement de l'épreuve :

En début d'épreuve :

Après s'être installé à son poste de travail, il est remis au candidat par l'enseignant un sujet comprenant :

- **1 monture ou, des éléments de monture**
- **Un ou des verres**
- **1 sujet**
- **1 verre d'essai brut non détourné**

Pendant 30 minutes :

Le candidat procédera :

- à la réalisation technique conformément au sujet remis.

Il est de la responsabilité du candidat de vérifier et de régler si nécessaire les matériels qu'il a retenu pour réaliser le travail demandé.